



Commune de Carouge

Dans sa séance du 20 septembre 2012, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'approuver la nomination de Monsieur Laurent DENTAND au grade de capitaine du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge

(PA3-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 827'000.- destiné à la réalisation d'équipements publics (restaurant scolaire, locaux parascolaires, salle de quartier, locaux de musique, buvette, espaces de loisirs, parking public) dans le nouveau quartier d'habitation de la Fontenette (anciennement dénommé "Les Familia"). De prévoir la mise en place d'aménagements techniques permettant l'extension éventuelle et future du parking. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA36A-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'approuver le projet de règlement du Conseil municipal daté du 20 septembre 2012. De demander au Conseil d'Etat d'examiner le présent projet dans les meilleurs délais.

(DM 3-2012) Décision prise par 16 oui et 9 non.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 octobre 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Patrick MONNEY